

Genre, langue et politique Le langage non sexiste en débat

Appel à articles

A l'automne 2017, la polémique autour de l'écriture inclusive enfla à la suite de deux événements : le 22 septembre, le *Figaro* publie un article dénonçant l'emploi de cette écriture dans un manuel scolaire à destination d'élèves de CE2 ; le 7 novembre, 314 enseignant-es déclarent dans un manifeste : « nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin ». Des journalistes, écrivain-es, universitaires, militant-es, acteurs et actrices institutionnel·les, hommes et femmes politiques se saisissent de ces événements pour alimenter une controverse qui se déploiera en particulier sur les scènes médiatiques et politiques.

Pour ses promoteurs et promotrices, le langage inclusif et ses différentes pratiques (féminisation des noms, accord de proximité, emploi de mots épicènes, point médian, etc.) ont pour but de lutter contre le sexisme et les inégalités entre les sexes véhiculées par la langue en visibilisant la présence du féminin (et donc des femmes) à l'oral et/ou à l'écrit, et en s'opposant à l'idée que le masculin (et les hommes) représenterait l'universel. Pour ses détracteurs et détractrices, cette réforme du langage annoncerait des désordres sémantiques, pédagogiques et esthétiques, qui ont même été qualifiés de « péril mortel »¹.

Pourquoi cette question linguistique suscite-t-elle autant de débats ? Si ceux-ci ont été aussi houleux, voire violents, c'est parce qu'ils renvoient à deux enjeux politiques : le genre et le langage.

Depuis l'avènement des mouvements féministes, la dimension politique des inégalités liées au genre a été mise au jour, et l'actualité a multiplié les occasions de réaffirmer ce caractère politique : le mariage pour tou·tes, les ABCD de l'égalité ainsi que l'affaire Weinstein et le mouvement #metoo ont permis de nouvelles publicisations des questions de genre et des revendications égalitaires, ont suscité des mobilisations et des contre-mobilisations fortes, et ont donné lieu à de nombreuses réactions des médias et des pouvoirs publics.

Par ailleurs, la langue est intrinsèquement politique car elle est à la fois le reflet d'une société mais aussi un instrument de pouvoir qui contribue à façonner les mentalités et à légitimer des formes de domination². En France, elle a également constitué à de nombreuses occasions un instrument au service du pouvoir politique : que l'on songe à l'Édit de Villers-Cotterêts imposant le français comme langue administrative au moment où s'affirme l'État centralisé, à la politique de lutte contre les langues régionales et d'unification linguistique sous la Troisième République pour alimenter le « roman national », ou encore à la francophonie comme instrument de politique étrangère.

La perspective de ce dossier est d'interroger les différentes mobilisations militantes, institutionnelles et professionnelles autour des liens entre ces deux enjeux politiques, le genre et le langage. Ce n'est donc pas le genre dans le langage, mais les mobilisations sur ces questions qui constituent le fil rouge de ce dossier.

Les liens entre les rapports de genre et la langue (française) ont déjà fait l'objet de contributions académiques. Depuis une vingtaine d'années, les études sur le genre

¹ <http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>

² BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 243 p.

intéressent des disciplines de plus en plus variées, parmi lesquelles les sciences du langage. Ces travaux ont mis évidence les multiples façons dont la langue, pensée comme « outil de construction de la société »³, participe d'un ordre genré⁴. Ils ont notamment montré l'influence du genre grammatical sur les représentations que l'on se fait des métiers. Parfois inscrits dans des approches comparées⁵, ils constituent aujourd'hui un domaine de recherche riche, questionnant d'ailleurs quelquefois les ambivalences de la féminisation du langage et son concours à la bicatégorisation du monde social. Leurs questionnements principaux portent toutefois sur la langue comme système et sur les effets sociaux de ses usages.

Quelques historiennes et politistes se sont intéressées aux liens entre langue et genre en inscrivant leurs travaux dans des questionnements propres à leur discipline. Elles ont analysé le contexte historique dans lequel les interventions sur la sexuation de la langue française ont eu lieu, et mis en lumière les liens entre ces interventions et les luttes pour et contre l'égalité des sexes⁶. Ces travaux, ainsi que la virulence des débats ouverts à l'automne dernier, invitent à étudier la question des liens entre genre et langue dans une perspective de sciences sociales, attentive à la fois aux controverses que cette question a suscitées, aux formes de régulation dont ces liens font l'objet, ainsi qu'aux représentations et pratiques qui se déploient à leur sujet.

Ce dossier propose donc de réunir des contributions issues de disciplines différentes (sociologie, science politique, droit, histoire, ethnologie, etc.) pour éclairer ces questionnements autour des mobilisations sur la question du genre dans la langue.

Trois axes sont proposés pour structurer la réflexion : les controverses publiques que la féminisation de la langue a suscitées et suscite encore aujourd'hui, les régulations institutionnelles et juridiques sur ces questions, et les pratiques et les représentations qu'elles mettent en jeu.

1) Controverses et débats publics

Un premier axe portera sur l'analyse des débats publics autour des liens entre genre et langage, en France et/ou à l'étranger. La controverse de l'automne dernier en France fait partie d'une série de polémiques sur la question des rapports entre langage et (in)égalité des sexes, qui sont toujours apparues à des moments où la place des femmes dans la société était très discutée : au 17^{ème} siècle⁷, au tournant des 19^{ème} et 20^{ème}⁸, et plus récemment⁹.

Ce dossier entend éclairer de manière précise les contextes sociaux, politiques, mais aussi médiatiques, dans lesquels se nouent ces controverses linguistiques, afin de prolonger et compléter les réflexions de Claudie Baudino¹⁰, d'Eliane Viennot¹¹ et de Jutta Hergenhan¹².

³ GRECO L., 2014, « Présentation », *Langage et société*, 148, p. 7.

⁴ Pour un état de l'art sur cette question, voir HOUDEBINE-GRAVAUD A.-M., 2003, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, 106, p. 33-61, et GRECO L., 2014, *op. cit.*

⁵ CHEVALIER Y., CHANAY H.C. DE, GARDELLE L., 2017, « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots. Les langages du politique*, 113, p. 9-36.

⁶ BAUDINO C., 2001, *Politique de la langue et différence sexuelle : la politisation du genre des noms de métier*, Paris, France, L'Harmattan (Collection Logiques politiques), 403 p ; HERGENHAN J., 2012, *Sprache, Macht, Geschlecht: Sprachpolitik als Geschlechterpolitik ; der Fall Frankreich*, Sulzbach/Taunus, Helmer, 278 p. ; VIENNOT É., 2014, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! : petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe, 120 p.

⁷ VIENNOT É., 2014, *op.cit.*

⁸ RENNES J., 2013, *Femmes en métiers d'hommes : cartes postales, 1890-1920 : une histoire visuelle du travail et du genre*, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Éditions Bleu autour, 224 p.

⁹ VIENNOT É., 2018, « Le langage enfin vu sous l'angle des violences sexistes », *Attac France*.

¹⁰ BAUDINO C., 2001, *op. cit.*

¹¹ VIENNOT É., 2014, *op. cit.*

¹² HERGENHAN J., 2012, *op. cit*

Dans quelle mesure ces batailles linguistiques rejouent-elles des luttes politiques qui se mènent aussi dans d'autres domaines ? On pourra se demander si les acteurs et actrices mobilisé-es dans le cadre de ces controverses sont les mêmes que ceux et celles qui luttent pour et contre l'égalité sur d'autres terrains. Quels liens peut-on faire par exemple, pour le cas français, entre les opposant-es à l'écriture inclusive et les protagonistes mobilisé-es contre les ABCD de l'égalité et contre le mariage pour toutes et tous ? Dans quelle mesure le fait que l'institution scolaire – déjà partie prenante de la controverse sur les ABCD de l'égalité – soit au centre du débat récent sur l'écriture inclusive a-t-il contribué à enflammer le débat ? On pourra aussi analyser le fait que dans certains pays où la lutte contre l'égalité des sexes est tout aussi intense, les réformes en faveur de la féminisation du langage ne suscitent pas ou n'aient pas suscité de telles oppositions. Ce fut le cas par exemple au Québec, pays dans lequel les masculinistes sont pourtant nombreux, et où la question linguistique n'est pas moins politique qu'en France...

L'analyse de ces controverses pourra également porter sur les argumentaires utilisés : observe-t-on des similitudes entre les arguments déployés lors des différentes « batailles de la féminisation » et ceux mobilisés dans d'autres controverses relatives à l'égalité des sexes ? Les contenus de ces débats sont-ils les mêmes en France et à l'étranger ?

Enfin, les stratégies déployées par les protagonistes de ces controverses méritent d'être étudiées. Quelles arènes investissent-ils ? Si la première bataille des femmes s'est déployée avant tout dans les milieux savants, par le biais d'écrits, dans quelle mesure la virulence des récents débats est-elle liée à sa plus forte publicisation par différents médias, y compris par les réseaux sociaux ?

Si, en France, ce sont surtout les controverses autour de la langue française qui ont été relayées dans les médias, ce thème a aussi trouvé place sur l'agenda médiatique d'autres pays (comme en Allemagne au printemps dernier). Des contributions portant sur d'autres expériences européennes ou internationales seront les bienvenues.

2) Régulations institutionnelles et juridiques

Un second axe de réflexion a trait aux régulations institutionnelles et juridiques des rapports entre langue et genre. Les débats sur ceux-ci interviennent en effet dans des contextes nationaux caractérisés par des formes de régulation politique, institutionnelle et juridique spécifiques, que les contributions pourront éclairer. Dans quelles instances nationales et internationales ces questions ont-elles été débattues ? Quel rôle a, par exemple, joué le réseau international de féminisation¹³ dans la promotion d'une écriture non sexiste ? En France, la règle du « masculin qui l'emporte » ne s'est réellement imposée que sous la III^{ème} République, dans le cadre de la scolarisation obligatoire. L'actuel ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer s'est quant à lui prononcé devant l'Assemblée Nationale contre l'écriture inclusive. Quels rôles ont joué, et jouent aujourd'hui, en France et/ou à l'étranger, les pouvoirs publics en charge de l'enseignement dans la promotion ou au contraire l'empêchement du développement d'une écriture non-sexiste ? En France et en Allemagne par exemple, ces pouvoirs publics ne disposent pas des mêmes compétences dans le contrôle des manuels scolaires. Dans quelle mesure cela peut-il favoriser, ou au contraire freiner, des initiatives comme celle des éditions Hatier ? Quelles autres impulsions et résistances institutionnelles spécifiques peut-on identifier au sujet de la diffusion d'un langage non sexiste ? Le rôle de l'Académie française a été documenté¹⁴, mais l'État français est manifestement traversé par des prises de position divergentes sur cette question : une circulaire sur la féminisation des titres pour les agent-es de l'État a été adoptée en 1986, le Haut Conseil à l'égalité femmes/hommes publie un guide de recommandations sur l'écriture

¹³ BAIDER F.H., KHAZNADAR E., MOREAU T., 2007, « Les enjeux de la parité linguistique », *Nouvelles Questions Féministes*, 26, 3, p. 4-12, p. 9.

¹⁴ VIENNOT, E., CANDEA, M., CHEVALIER, Y., DUVERGER, S., HOUBEINE, A.-M., LASSERRE, A. (dirs.), 2015, *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe (Collection xx-y-z), 224 p.

inclusive, tandis que la circulaire du Premier ministre de novembre dernier¹⁵ invite à ne pas faire usage de certaines de ses modalités dans les actes administratifs. Comment analyser ces régulations parfois contradictoires ? Quelles formes de régulation sont observables dans d'autres contextes nationaux ? Quels effets produisent-elles sur les possibilités de diffusion d'une écriture non sexiste ?

3) Pratiques (professionnelles) et représentations

Les contributions qui s'inscriront dans ce dernier axe pourront focaliser l'attention sur les différent-es acteurs et actrices qui ont, ou ont eu, une parole publique et qui contribuent ou ont contribué à diffuser un langage non sexiste dans leurs univers professionnels. Les contributions historiques soulignent l'importance des femmes de lettres¹⁶ dans la lutte contre l'imposition d'un langage sexiste, mais aujourd'hui, le cercle des promoteurs et promotrices d'un langage non sexiste semble s'être élargi à des enseignant-es, chercheur-es, journalistes, éditeurs et éditrices, hommes ou femmes politiques. Quelles sont les caractéristiques sociales de ces acteurs et ces actrices ? D'où vient leur sensibilité à cette question ?

On sait le rôle fondamental joué par l'école dans la promotion de la langue dite officielle¹⁷ – et notamment dans la fameuse règle du masculin l'emportant sur le féminin. Aujourd'hui, certain-es enseignant-es transforment leurs pratiques pédagogiques afin de lutter contre le sexisme dans la langue¹⁸. Comment font-ils concrètement ? Qu'observe-t-on dans d'autres professions ? On pourra notamment s'interroger sur les différents types d'usages (militants ? stratégiques ?) de ce langage. S'agit-il plutôt de se conformer à des prescriptions institutionnelles ? L'engagement pour transformer la manière de pratiquer la langue est-il limité à leur pratique professionnelle ?

Quelles sont enfin les formes de réception de ces pratiques ? On pourra se demander dans quelle mesure ces acteurs et actrices rencontrent des résistances et des oppositions, voire des sanctions dans leur milieu professionnel. Suite à la diffusion du manifeste des 314 enseignant-es, des menaces de sanctions à leur égard avaient été évoquées. Ces acteurs et actrices sont-ils perçus-es comme des déviant-es par les « entrepreneurs de morale »¹⁹ (Becker, 2013) qui se déclarent défenseurs de la langue ? Dans quelle mesure bénéficient-ils au contraire d'un soutien et de relais institutionnels ?

Là encore, les contributions portant sur des pays étrangers seront les bienvenues. Elles permettront notamment d'interroger la portée des réformes linguistiques et leurs effets sur les pratiques dans des pays ayant adopté des politiques volontaristes en la matière (Québec, Allemagne, notamment).

Coordination : Marie Loison-Leruste et Gwenaëlle Perrier

Envoi des propositions d'environ **5 000 signes avant le 4 mars 2019** aux deux adresses suivantes : marieloisonleruste@gmail.com; perriergwen@yahoo.fr

Notification de l'approbation aux auteur-es : 20 mars 2019

Réception des textes : 1^{er} juillet 2019

¹⁵ Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/circulaire/2017/11/21/PRMX1732742C/jo/texte>

¹⁶ VIENNOT É., 2014, *op. cit.*

¹⁷ BOURDIEU P., 1982, *op. cit.*

¹⁸ PASQUIER G., MARRO C., BRETON L., 2016, « Éduquer à l'égalité des sexes à l'école primaire : autour de quelques gestes professionnels accompagnant une activité de lecture littéraire », *Le français aujourd'hui*, 193, p. 97-110.

¹⁹ BECKER H.S., 1985, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, « Leçons De Choses », 250 p.